



ACCUSE DE RECEPTION EN DATE DU 08/03/2018

Votre annonce n°**18-12391** est maintenant prise en compte par la Direction de l'information légale et administrative.
Un accusé réception vous sera envoyé par courriel pour confirmation de sa transmission ce jour à l'OPOCE.

Attention :

Cette annonce n'est plus modifiable.
Toute demande de correction ou d'annulation devra faire l'objet d'un avis rectificatif ou d'annulation après publication au BOAMP et au JOUE.
Les éventuelles corrections effectuées par le JOUE sur votre annonce avant publication ne pourront pas être prises en compte par le BOAMP.
Dans ce cas, ces corrections devront faire l'objet d'un avis rectificatif publié au BOAMP.

R
e
t
i
c
u
r

Attention cet aperçu ne reflète que votre saisie et n'est accessible qu'à partir de ce porte feuille.

Dès publication de cet avis sur le site BOAMP.fr et/ou au JOUE, il vous appartient de vérifier si l'avis officiel diffusé correspond bien à la saisie ci-dessous (adresse du site de diffusion des annonces : <http://www.boamp.fr>).
En cas de non conformité, il vous appartient de publier un avis rectificatif de l'avis initial dans les délais réglementaires.

> [Contact client](#)

J02 Avis de Marché appel d'offre standard Dir24

Département(s) de publication : **75**
Annonce No **18-12391**

I. II. III. IV. VI.

AVIS DE MARCHÉ

Directive 2014/24/UE

Le présent avis constitue un appel à la concurrence

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM ET ADRESSES

OPPIC, 30 rue du Château des Rentiers, 75013, Paris, F, Téléphone : (+33) 1 44 97 78 00, Courriel : departement.marches@oppic.fr, Code NUTS : FR

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.oppic.fr>

Adresse du profil acheteur : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

I.1) NOM ET ADRESSES

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :
au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Organisme de droit public

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Loisirs, culture et religion

SECTION II : OBJET

II.1)

ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1)

Intitulé : 1% artistique-BnF Richelieu

Numéro de référence :

II.1.2)

Code CPV principal :

Descripteur principal : 92312240

Descripteur supplémentaire :

II.1.3)

Type de marché

Services

II.1.4)Description succincte : La procédure est lancée en application du décret no 2002-677 du 29 avril 2002 modifié, relatif à l'obligation de décoration des constructions publiques et précisant les conditions de passation des marchés et aux articles 71 à 73 du décret no 2016-360 du 25 mars 2016, relatif aux marchés publics. Elle a pour objet la conception et la réalisation d'une œuvre par un artiste ou un groupement d'artistes dans le cadre du 1% artistique de la Bibliothèque nationale de France (BnF), qui s'inscrit dans une consultation du site Richelieu regroupant la Bibliothèque nationale de France, l'Institut national d'histoire de l'art et l'École Nationale des Chartes. La maîtrise d'œuvre de cette opération est confiée à un groupement de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est l'Atelier Bruno Gaudin. Trois avis d'appel à candidatures distincts sont prévus pour chacun des espaces utilisés par les 3 institutions.

II.1.5)

Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : euros

II.1)

ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.6)

Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

Mots descripteurs : Oeuvre d'art

II.2)

DESCRIPTION

II.2.1)

Intitulé :

Lot n° :

II.2.2)

Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 92312240

Descripteur supplémentaire :

II.2.3)

Lieu d'exécution

Code NUTS : FR101

Lieu principal d'exécution : Bibliothèque nationale de France 58 rue Richelieu
75001 Paris

II.2.4) **Description des prestations** : 1% artistique du projet Richelieu qui vise à rénover ce site chargé d'histoire et de savoir, qui, magnifique, peut aussi apparaître comme solennel et assez intimidant. L'un des enjeux majeurs du projet architectural est de créer une relation nouvelle avec le public, grâce notamment à

II.2)

DESCRIPTION

un principe d'ouverture, de circulation et de transparence. A la dimension historique de bibliothèque de recherche, totalement préservée, s'ajoute une dimension culturelle nouvelle, destinée au grand public. Le 1% artistique doit contribuer à incarner la (r)évolution culturelle en cours, les travaux engagés et le programme scientifique et culturel qui y est associé, permettant d'ajouter à la dimension historique de bibliothèque de recherche une dimension culturelle nouvelle destinée au grand public. La BnF privilégie ainsi les espaces communs les plus visibles : seuils, liaison intérieur/extérieur, passages, entrées, façades. Le Jardin Vivienne, qui constitue un espace vierge de toute intervention architecturale dans le projet de restauration, mais lieu emblématique, nouvel espace offert à tous les publics, est plus particulièrement mis en avant. Un projet paysager est attendu pour cet espace. Mais plusieurs autres espaces ont été également identifiés pour accueillir une intervention artistique : la cour d'honneur, les façades donnant sur la rue de Richelieu, éventuellement la cour Tubeuf. Quelques principes peuvent être posés pour guider la conception des projets : une visibilité forte et symbolique dans le choix des espaces ; une modernité et une liberté accentuées dans les formes, les couleurs, les matières, les essences des végétaux choisies. L'œuvre peut choisir le " décalage " par rapport au site mais doit rechercher une grande accessibilité à tous les publics et une signification à portée générale. Si l'œuvre présente une dimension technique, les incidences avec le chantier et les exigences en termes d'installation et de maintenance devront être prises en compte. Une note d'intention détaillée de la BnF figure dans le dossier à télécharger par les candidats.

II.2.5)

Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6)

Valeur estimée

Valeur hors TVA : euros

II.2.7)

Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en jours : 300

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

Description des modalités ou du calendrier des reconductions :

II.2)

DESCRIPTION

II.2.9)

Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Nombre de candidats envisagé : 5

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

II.2.10)

Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11)

Information sur les options

Options : non

II.2.12)

Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13)

Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

II.2.14) **Informations complémentaires** : Pour obtenir des renseignements complémentaires d'ordres administratif et technique qui leur seraient utiles lors de leur étude, les candidats devront s'adresser, au plus tard, 6 jours avant les date et heure limites auprès de : f.notton@oppic.fr et e.arambel@oppic.fr et p.mauduit@oppic.fr

Mots descripteurs : Oeuvre d'art

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection :

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Engagement dans une démarche de création contemporaine et qualité artistique de la proposition; Adéquation du projet avec les objectifs et les prescriptions du programme ; Critères de jugement des candidatures : Qualité et pertinence des références du dossier artistique au regard des éléments de la commande ; Capacité du candidat à mener à bien le projet. Documents à fournir : Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante :

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>); - Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>). - Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus. Autres renseignements demandés : Si les documents fournis par le candidat ne sont pas établis en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français, conformément à l'article 50 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. - L'artiste ou le groupement d'artistes devra avoir une compétence de paysagiste: curriculum vitae actualisé, organisation, compétences, capacités techniques, financières à préciser si co-traitants ou sous-traitant déclaré et garanties professionnelles (attestation de la Maison des Artistes ou AGESEA ou no Siret ou moyen de preuve équivalent ; pour candidats étrangers l'équivalent étranger). -Un dossier artistique comportant une sélection des œuvres réalisées par l'artiste ou le groupement candidat, présenté en couleur sur les formats A3 ainsi que sur CD ou clé USB (fichier JPEG ou équivalent) à l'aide de photographies du travail du candidat (présentation libre). Ces références seront accompagnées d'une légende de quelques lignes précisant l'année de réalisation de l'œuvre, et le cas échéant, le maître d'ouvrage et l'objet de la commande. Le candidat pourra également remettre (facultatif) des supports illustrant son travail (ouvrages, catalogues d'exposition etc...). Ce dossier pourra être retourné au candidat, à sa demande ; - Une lettre d'intention présentant la démarche du candidat, sans toutefois proposer un projet artistique précis. La lettre d'intention de l'artiste et ses références seront impérativement présentées en A3 selon l'organisation suivante : - le cadre 1 pour la note sur les premières orientations (1/2 page) et la présentation libre des œuvres de l'artiste (l'autre 1/2 page) -Les cadres 2, 3 et 4 pour une présentation libre des œuvres de l'artiste. Les cadres devront impérativement être envoyés sur papier standard, non cartonné et non plastifié. Les cadres types et les visuels du projet architectural pourront être téléchargés depuis la Plate-Forme de dématérialisation de l'OPPIC à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr> Ils pourront également être transmis aux artistes, sur simple demande, auprès de : f.notton@oppic.fr et e.arambel@oppic.fr et p.mauduit@oppic.fr Une visite sur site sera organisée pour les candidats retenus, en présence de l'architecte, de l'utilisateur et de l'OPPIC.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) Informations sur les marchés réservés :

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Information relative à la profession

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

III.2.2) Conditions particulières d'exécution : Les opérateurs économiques peuvent soumissionner sous forme de groupement solidaire ou de groupement conjoint, en application de l'article 45 du décret no 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Toutefois, conformément à l'article 45-ii du décret no 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le groupement attributaire devra revêtir la forme d'un groupement solidaire, la forme du groupement retenue par le pouvoir adjudicateur pour s'assurer de la bonne exécution du marché. En cas de groupement, le mandataire devra obligatoirement être un artiste. Dans le cas contraire, la candidature sera rejetée pour irrégularité.

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

SECTION IV : PROCÉDURE

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure concurrentielle avec négociation

IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant quatre ans :

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations

IV.1.6) Enchère électronique :

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : non

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'avis au JO série S :

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

6 juin 2018 - 12:00

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

Date :

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

français

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

L'offre doit être valable jusqu'au :

ou

Durée en mois : (A compter de la date limite de réception des offres)

IV.2.7) Modalité d'ouverture des offres

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture :

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) RENOUVELLEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats : Le nombre de 5 candidats maximum a été retenu en considération de la lourdeur qu'impliquerait une procédure comportant un nombre plus élevé, sans pour autant qu'un tel nombre plus élevé favorise la compétition entre les différents candidats. Pour obtenir des renseignements complémentaires d'ordres administratif et technique qui leur seraient utiles lors de leur étude, les candidats devront s'adresser, au plus tard, 6 jours avant les date et heure limites auprès de : f.notton@oppic.fr et e.arambel@oppic.fr et p.mauduit@oppic.fr. Les candidatures seront remises sous double enveloppe cachetée en original : -l'enveloppe intérieure comportera les justificatifs demandés et portera le nom du candidat et la mention : " pcn - site Richelieu - bnf- 1% artistique - candidature" -l'enveloppe extérieure portera impérativement la mention " pcn - site Richelieu - bnf - candidature 1% artistique - ne pas ouvrir par le service courrier" Les candidatures seront impérativement remises avant la date limite indiquée dans le présent avis par tout moyen permettant de donner une date certaine à leur réception et de garantir la confidentialité de leur contenu à l'adresse suivante : oppic – Département des marchés et des affaires juridiques 30, rue du château des rentiers Cs 61336 75647 Paris Cedex 13 (Le candidat devra tenir compte des délais postaux, le pouvoir adjudicateur ne pouvant être tenu pour responsable des problèmes d'acheminement du courrier). Ou remis

VI.1) **RENOUVELLEMENT**

contre récépissé à la même adresse bureau 358, 3e étage de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30 du lundi au jeudi et de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 16 heures le vendredi. Les envois seront faits sous la seule responsabilité du candidat jusqu'à réception et enregistrement par le service destinataire. Les candidats pourront, s'ils le souhaitent, faire parvenir leur réponse au format électronique sur le site :

<https://www.marches-publics.gouv.fr> Une assistance en ligne y est accessible. Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetées, ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs. Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels : s'agissant d'une procédure restreinte, les pièces de la consultation seront remises uniquement aux candidats retenus pour réaliser une œuvre. Une fois le lauréat désigné, une indemnité sera versée aux candidats retenus, sous réserve de la remise d'un rendu conforme au cahier des charges. Elle s'élève à 15 000 (T.T.C.). Pour le lauréat, l'indemnité constituera un acompte de rémunération prévue au titre de son marché Le budget de 1%, frais de procédure inclus, est de 800 000 euros TTC.

VI.4) **PROCÉDURES DE RECOURS**

VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Paris, 7 rue de Jouy-75181, Paris, F, Téléphone : (+33) 1 44 59 44 00, Courriel : greffe.ta.paris@juradm.fr, Fax : (+33) 1 44 59 46 46, Adresse internet : <http://paris.tribunal-administratif.fr>

VI.4.2) **Organe chargé des procédures de médiation :**

VI.4.3) **Introduction de recours :**

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Précisions concernant les délais d'introduction de recours : - référé précontractuel : Avant la conclusion du marché (articles L. 551-1 à -12 et R551-1 à -6 du code de justice administrative) ; - référé contractuel : 31 jours après la publication de l'avis d'attribution ou, à défaut, 6 mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du marché (articles L. 551-13 à -23 et R551-7 à -10 du code de justice administrative) ; - recours de plein contentieux: Dans un délai de 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité concernant l'attribution du marché.

VI.4.4) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :**

VI.5) **DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS**

8 mars 2018

Éléments de facturation :

Votre référence de commande au BOAMP : **DEPT C-1%BNF**

Libellé de la facture : OPPIC Département administratif et financier 30 rue du Château des Rentiers CS 61336, F-75647 Paris Cedex 13.

Siret : 18009208200023

Classe de profil : Autres organismes publics

Indexation de l'annonce :

Date jusqu'à laquelle cette annonce doit être disponible sur le site de consultation

<http://www.boamp.fr> : 6 juin 2018

Objet de l'avis : 1% artistique-

Nom de l'organisme : OPPIC

Critères sociaux ou environnementaux : Aucun

R
e
t
i
d
u
r



> Informations légales